

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 6 novembre 2023 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Sarah Larochelle et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

17 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202311-001 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202311-002 **ADOPTION : Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté.

202311-003 **ADOPTION : Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 soit adopté.

202311-004 **ADOPTION : Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2023**

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2023 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **FQM Assurances :** Amendement #2 : Chèque : 522.11\$
- **MRC Rim-Neigette :** Adoption : Règlement 23-08 : Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sur le territoire non organisé
- **MRC Rim.-Neigette :** Avis de motion : Règlement 23-09 : modifiant le règlement de zonage 21-04 du territoire non organisé
- **MRC Rim.-Neigette :** Adoption : Projet de règlement 23-09
- **Service Canada :** AE : Taux réduit 2024 : 1.119
- **MAMH :** Proportion médiane 2024 : 73% / Facteur comparatif : 1.37

AFFAIRES COURANTES

202311-005 **MAIRE SUPPLÉANT : Conseillère #1 Mélissa Perreault (3 mois)**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
de nommer madame Mélissa Perreault au titre de maire suppléant pour 3 mois donc jusqu'à la fin de la séance ordinaire du mois de février 2024.

202311-006 ADOPTION : Règlement 563-R : Règlement modifiant le règlement n°433 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

RÈGLEMENT N° 565-R
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°433 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU
que le règlement portant le numéro 565-R est et soit adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n°433 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Article 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT N° 433

~~À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.~~

L'article 2 du règlement N° 433 est remplacé par le suivant:

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ-

Article 3 AJOUT DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT N° 433

Le règlement N° 433 est modifié par l'insertion après l'article 3, du suivant :

4. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-21, r. 14).

Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202311-006
CE 6^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

Mario Beauchesne,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et greffier-trésorier

AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS

- Réseau-Biblio : Chèque journée de la culture : 100\$
- Réseau-Biblio : Cotisation annuelle 2024 : 11 914.77\$

202311-007 PLAN DE DÉVELOPPEMENT : Priorisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien a tenu un atelier de priorisation au pavillon des loisirs le 19 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les 64 participants ont choisi 3 priorités parmi les 10 thématiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sarah Larochelle et résolu à l'unanimité de prioriser les éléments suivants :

- Environnement et adaptation aux changements climatiques (Cette thématique comprend aussi la qualité de l'eau)
- Habitation
- Attractivité, rétention et participation citoyenne

202311-008 AGENTE DE VITALISATION : Modification de l'entente

Il est proposé monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité de modifier l'entente pour passer à 28 heures par semaine répartie en 3 jours (21h) à Saint-Fabien et 1 jour (7h) à Saint-Eugène-de-Ladrière à compter du 1^{er} novembre 2023.

202311-009 SKATE-PARK : Demande de subvention : PAFIRSPA : 66% de 380 580\$ (+ vitalisation : 90%)

Il est proposé par madame Mélissa Perreault et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Fabien autorise la présentation du projet de skate park au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Fabien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Saint-Fabien désigne monsieur Yves Galbrand, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

202311-010 MAISON DES JEUNES : Demande de subvention : PRACIM 75% de 668 955\$ (+ vitalisation : 90%)

Il est proposé par madame Mélissa Perreault et unanimement résolu

QUE la municipalité de Saint-Fabien autorise la présentation du projet de maison des jeunes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Fabien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Saint-Fabien désigne monsieur Yves Galbrand, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

202311-011 SIEUR DE MATANE : Demande commandite : 2 jeunes de Saint-Fabien

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
de référer le demandeur au Club optimiste de Saint-Fabien qui gère ces demandes pour la
municipalité.

202311-012 VILLE DE RIMOUSKI : Appui à la demande pour un stade multisports

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
d'appuyer la demande de la ville de Rimouski et que la participation de la municipalité de
Saint-Fabien sera évaluée lors de la réalisation du projet.

ÉLECTIONS PARTIELLES

- **Conseillère #6 :** Démissions

**Monsieur Yves Galbrand, greffier de la municipalité de Saint-Fabien déclare le
poste de conseiller du district #6 vacant et déclenche le processus d'élections.**

- **Date :** 25 février 2024
- **Mises en candidature :** du 12 au 23 janvier 2024

202311-013 NOMINATION : Président d'élection

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et unanimement résolu
de nommer M. Yves Galbrand à titre de président d'élection pour l'élection partielle du 25
février 2024

202311-014 ANNULATION : Vote par correspondance

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
d'annuler le vote par correspondance pour l'élection partielle du 25 février 2024.

FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **Prévision SQ 2024 :** 163 996\$ (2023 : 160 780\$) +2.0%

TRAVAUX PUBLICS

- **Jeep Patriot :** Métal du golf : Chèque : 450\$

202311-015 OBV : Étude Grand Lac Malobès et Lac des Jones : 500\$

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et unanimement résolu
d'appuyer le dépôt du projet « Lacs en villégiature : vers des actions concertées pour
l'amélioration de la qualité de leur eau » au programme de Soutien régional aux enjeux de
l'eau (PSREE) du MELCCFP qui étudiera le Grand lac Malobès et le lac des Jones, et de
contribuer 500\$.

202311-016 ROUTE LAMBERT-ROUSSEL : Demande de déneigement

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
d'étudier la demande du seul propriétaire, de déneiger la Route Lambert-Roussel, qui est
fermée l'hiver, car celui-ci veut dorénavant l'occuper sur une période annuelle.

**202311-017 NORDIKEAU : Mise à jour du programme correcteur de l'AAM - Assistance
technique : 11 500\$**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et unanimement résolu
d'accepter l'offre de service de Nordikeau pour l'assistance technique de la mise à jour du
programme correcteur de l'AAM au montant de 11 500\$ plus taxes.

202311-018 AKIFER : Offre de services : Plan de protection de la source d'eau potable : 21 360\$ (subvention 85%)

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et unanimement résolu
d'accepter l'offre de service d'Akifer pour le plan de protection de la source d'eau potable
montant de 21 360\$ plus taxes qui est subventionné à 85%.

202311-019 Demande d'extension de l'échéancier des travaux et autorisation de signature – Remplacement d'un ponceau existant sur la route de Ladrière (ch. : 7+712) - Programme d'aide à la Voirie locale, volet accélération – Dossier No CNT93982 - MTMD

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Fabien a reçu la lettre d'annonce officielle le 16 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés au mois de juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de reporter les travaux de remplacement d'un ponceau existant sur la route de Ladrière (ch. : 7+712) au 16 novembre 2024.

DE proposer l'échéancier suivant au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- Confirmation de l'aide financière : 16 novembre 2022
- Obtention des autorisations environnementales requises : Février 2024
- Révision des plans pour appel d'offres : Marc 2024
- Appel d'offres : Avril 2024
- Début des travaux : Juin 2024
- Fin des travaux : 16 novembre 2024

202311-020 FRANCIS BELLAVANCE : Remboursement dommage lampadaire : 503.71\$

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et unanimement résolu
de refuser le paiement jusqu'à la conclusion d'une enquête sur l'événement des bris

202311-021 BRAULT MAZTECH : Achat sable pour filtration : 22 320.00\$ + txs

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et unanimement résolu
d'accepter la soumission 12848 datée du 2 octobre 2023 pour 720 sacs de Media Dynasand
au montant de 25 662.42\$ taxes incluses.

URBANISME

➤ **CONSULTATION :** PIIA 2023-006 : Aucun commentaire

202311-022 **PIIA 2023-006 : 3 869 474 et 3 869 988 du cadastre du Québec (77, chemin de la Mer Ouest)**

CONSIDÉRANT QU' un règlement sur les PIIA #456 a été adopté en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont une expertise d'ingénieur démontrant que l'agrandissement est réalisable;

CONSIDÉRANT QUE la finition utilisée se marie bien avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fourni tous les documents en lien avec l'étude de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de PIIA telle que présentée;

CONSIDÉRANT QU' un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité

que le Conseil accepte la demande d'approbation des plans de construction 2023-006 en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #456.

➤ **CONSULTATION :** DM 2023-003 : Aucun commentaire

202311-023 **DM 2023-003 : 3 868 759 du cadastre du Québec (22, 4^e Avenue)**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la demanderesse est sur le coin d'une rue;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la dérogation permettrait au propriétaire de pouvoir se construire un garage annexé dans les dimensions désirées;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation créerait un préjudice à la demanderesse

CONSIDÉRANT QUE le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;

CONSIDÉRANT QU' un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité

que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2023-003 en vertu du règlement concernant les dérogations mineures #476.

COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2023

- **Salaires employés :** 26 912.38 \$ (4 semaines)

202311-024 ADOPTION DES COMPTES COURANTS D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois d'octobre 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le
numéro 3-19 au montant de 238 165.88 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend vingt-six (26) paiements par virement et vingt (20) chèques
numérotés de 8227 à 8246.

202311-025 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DE LA 7^e AVENUE D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet de la 7^e avenue du mois d'octobre 2023 dont la liste est conservée
aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 33 906.13 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

202311-026 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET D'AIDE ALIMENTAIRE D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet d'aide alimentaire du mois d'octobre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 549.01 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par le chèque 8247.

202311-027 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DES BORNES DE RECHARGE D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet des bornes de recharge du mois d'octobre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 7128.45 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par le chèque 8248.

202311-028 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DE LA ROUTE LADRIÈRE D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet de la route Ladrière du mois d'octobre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 190 887.59 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par le chèque 8249.

202311-029 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET TECQ 2019-2023 D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet TECQ 2019-2023 du mois d'octobre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 67 289.51 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend deux (2) paiements par virement et un (1) paiement par le chèque
8250.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

202311-030 REMERCIEMENT : Denise Bélanger

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et unanimement résolu
de féliciter et remercier Denise Bélanger pour ses 26 ans d'opération de Pizza Dede et lui
souhaite une bonne retraite en santé.

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la
municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements
desdits comptes.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

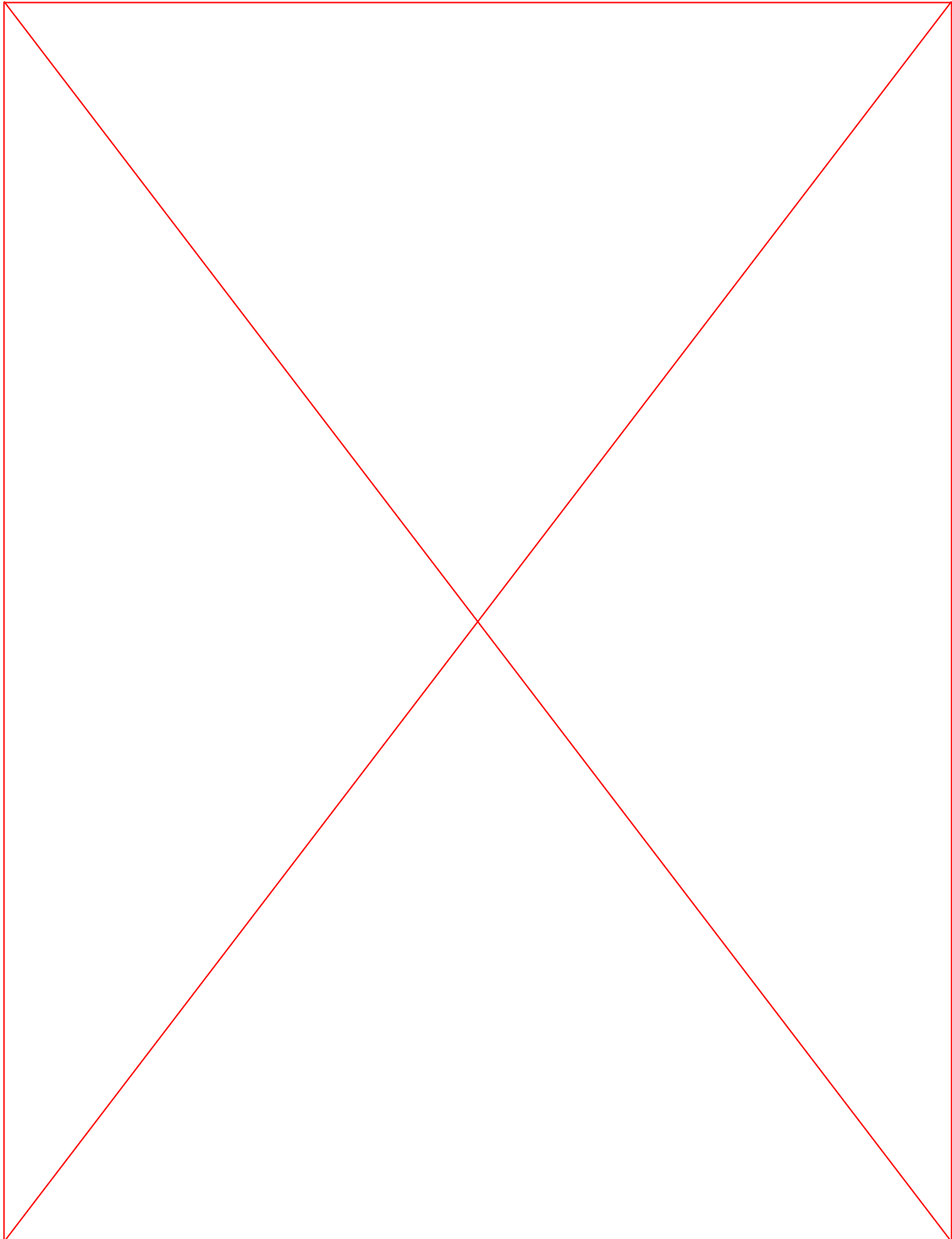
Je soussigné, monsieur Mario Beuchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202311-031 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 21h46.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier



Initiales du maire

Initiales du greff-très.